

## **Règlement du Jeu Concours « LES IDÉES SORTIES DU JEUDI »**

**Dernière mise à jour : 1<sup>er</sup> Juillet 2020**

### **Définition et conditions du jeu-concours**

Le conseil départemental de Loir-et-Cher (ci-après « Le Département »), sis Hôtel du Département, Place de la République, 41020 Blois Cedex, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération de communication destinée à promouvoir les sites touristiques du département de Loir-et-Cher. Le Département est désigné également ci-après comme : « l'Organisateur ». Le participant au jeu concours est désigné comme « le Participant ».

### **Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet après acceptation du présent règlement. Une seule participation par personne physique et par semaine du jeu concours est acceptée pendant toute la durée du jeu concours (10 semaines).

### **Dates du jeu concours**

Date de début du jeu concours : 2 juillet 2020

Date de fin du jeu concours : 4 septembre 2020

Date des tirages au sort : 3, 10, 17, 24 et 31 juillet ; 7, 14, 21 et 28 août ; 4 septembre

Date de désignation des gagnants : 3, 10, 17, 24 et 31 juillet ; 7, 14, 21 et 28 août ; 4 septembre

### **Modalités de participation**

#### Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a deux étapes à respecter impérativement par le Participant qui devra :

a) Se connecter au site internet de « l'organisateur » en cliquant sur l'adresse suivante accessible pendant toute la durée du concours et cliquer sur le lien « <https://www.departement41.fr/> ».

b) Entrer ses informations de contact et valider son inscription au jeu concours.

#### Garanties et responsabilités sur la validité des candidatures

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu, notamment si un virus, une violation de données, une intervention non autorisée, une fraude, un problème technique ou autre cause hors du contrôle du Département altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite du jeu concours.

De façon générale, le Participant garantit l'Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, l'Organisateur se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

#### Modalités de tirage au sort

Des tirages au sort pour désigner les gagnants parmi les participants ayant satisfait aux modalités de participation seront effectués selon le calendrier précisé supra, par tout moyen technique permettant de garantir la fiabilité de l'opération en fonction du volume des participants.

#### **Dotations et lots**

Les lots sont offerts par le Département et constituent en ce sens des « dotations ». Les lots n'ont pas de valeur commerciale, et sont offerts sous la forme d'une contrepartie permettant d'obtenir un billet d'accès pour deux personnes à un site touristique du département de Loir-et-Cher.

Les contreparties sont valables jusqu'au 30 juin 2021, et sont utilisables suivant les conditions définies par les sites touristiques où elles sont valables.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le Département se réserve le droit de changer la dotation sans préavis pour des raisons notamment de capacité d'accueil des sites touristiques.

#### **Modalités d'attribution des lots**

Les gagnants seront contactés par courriel aux coordonnées fournies lors de leur inscription pour les informer de leur gain et du descriptif et des modalités d'accès à leur lot. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défaillances techniques quant à cette notification électronique de gain ou de mauvaise saisie de l'adresse électronique du participant.

#### **Données personnelles**

L'ensemble des dispositions relatives à la collecte et aux traitements des données à caractère personnel est défini dans la Charte des données à caractère personnel consultable ci-après et fait l'objet de mentions d'information et/ou d'acceptation affichées sur le téléservice au moment de la collecte notamment.

#### **Conditions d'exclusion**

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

### **Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

## **Charte des données personnelles**

### **Jeu Concours « LES IDÉES SORTIES DU JEUDI »**

**Dernière mise à jour : 1<sup>er</sup> Juillet 2020**

#### **Préambule**

La présente charte de protection des données personnelles (la « charte ») décrit les méthodes que le département de Loir-et-Cher emploie dans le cadre de la collecte, de l'utilisation, de la protection et du partage des données personnelles des participants au jeu concours.

Soucieux de favoriser l'innovation tout en construisant une relation de confiance durable, basée sur le partage de valeurs sociales responsables et le respect des droits et libertés des personnes, le département de Loir-et-Cher s'engage en matière de protection des données à caractère personnel.

L'objectif principal de la présente politique est de décrire la façon dont le département de Loir-et-Cher, en sa qualité de responsable de traitement, collecte, utilise, protège et partage les données personnelles des usagers.

Elle regroupe dans un format transparent, compréhensible et accessible, des informations concernant les traitements de données mis en œuvre, pour permettre aux contacts de comprendre dans quelles conditions leurs données sont traitées, quels sont leurs droits à cet égard et pour présenter les engagements du département de Loir-et-Cher en sa qualité de responsable de traitement.

Cette politique est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein de la relation contractuelle que nous pouvons avoir avec les usagers.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

- « Usagers » désigne toute personne physique en relation avec le département de Loir-et-Cher et ses services.
- « Responsable du traitement » désigne toute personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens des traitements de données à caractère personnel définis dans la présente charte ;
- « Sous-traitant » désigne toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement (il s'agit en pratique des prestataires avec lesquels nous travaillons et qui interviennent sur les données à caractère personnel qu'ils traitent) ;
- « Destinataires » désigne les personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel, qui peuvent donc être aussi bien des destinataires internes que des organismes extérieurs.

#### **Traitements de données à caractère personnel**

Lorsque vous participez au jeu concours, nous collectons et traitons certaines données personnelles vous concernant, à savoir toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, au sens de la législation applicable en vigueur (règlement Européen n° 2016/679 et loi n°

2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978), notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité.

### **Responsable de traitement**

Le département de Loir-et-Cher est le responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de ce jeu concours. Il en détermine les aspects administratifs, juridiques, organisationnels, financiers et en gère les modalités techniques.

### **Principes et loyauté concernant vos données personnelles**

Les données personnelles que vous fournissez lors de votre participation au jeu concours sont strictement nécessaires aux opérations, excepté celles collectées aux fins de vous fournir, de façon optionnelle, et sous réserve de votre consentement préalable, des fonctionnalités additionnelles.

Dans un souci de transparence, le département de Loir-et-Cher attache un soin particulier à l'information aux usagers au sujet des traitements qui les concernent. A cet effet, département de Loir-et-Cher a défini la présente charte.

Lorsque le département de Loir-et-Cher est amené à traiter des données, il le fait pour des finalités spécifiques. Chaque traitement de données mis en œuvre poursuit une finalité légitime, déterminée et explicite.

Pour chacun des traitements mis en œuvre, le département de Loir-et-Cher s'engage à ne collecter et n'exploiter que des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire, au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Le département de Loir-et-Cher veille à ce que les données soient, si nécessaire, mises à jour et à mettre en œuvre des procédés pour permettre l'effacement ou la rectification des données inexactes.

### **Synthèse des traitements de données personnelles**

FINALITÉS	BASE JURIDIQUE
1/ Participation au jeu concours « LES IDÉES SORTIES DU JEUDI »	<b>Consentement préalable</b> au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978
2/ Envoi d'informations et d'actualités de la part du département	<b>Consentement préalable</b> au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

### **Bases juridiques et finalités d'utilisation de vos données personnelles**

**1/** Le département de Loir-et-Cher vous permet de participer au jeu concours « LES IDÉES SORTIES DU JEUDI » et à ce titre traite les données personnelles nécessaires à son fonctionnement et à sa sécurité tel que détaillé dans le règlement du jeu concours ci-avant.

Cette finalité a pour base juridique votre consentement préalable au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

**2/** Le département de Loir-et-Cher peut vous proposer des fonctionnalités additionnelles lors de votre inscription au jeu concours, qui permettent de recevoir des actualités et informations de sa part. Lors de votre inscription au jeu concours, votre consentement vous sera ainsi demandé pour utiliser cette fonction, avec la possibilité de le retirer à tout moment.

Cette finalité a pour base juridique votre consentement préalable au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

### **Catégories de données personnelles traitées**

Dans le cadre de votre inscription au jeu concours, le département de Loir-et-Cher traite les catégories de données personnelles suivantes :

- **Données personnelles fournies à l'occasion de votre inscription au jeu concours** : afin de pouvoir valider votre inscription au jeu concours, il est nécessaire que vous fournissiez les données d'identification suivantes : votre identité, votre adresse email.
- **Données personnelles automatiquement collectées lors de votre inscription au jeu concours** : dans le cadre de l'inscription au jeu concours, des données personnelles sont collectées concernant votre terminal (adresse IP, modèle de terminal, empreinte du terminal, paramétrage et préférences, empreinte du navigateur...) et ce à des fins d'accessibilité et autres besoins techniques.

### **Les destinataires de vos données personnelles**

Les données à caractère personnel que nous collectons nous sont destinées en notre qualité de responsable du traitement. Nous les partageons uniquement selon les modalités stipulées dans la présente politique ou si la loi nous l'impose. Nous nous assurons que vos données ne soient accessibles qu'aux destinataires internes ou externes autorisés visés ci-après.

Peuvent accéder au traitement de données, dans la limite de leurs attributions et de leur besoin d'en connaître :

- **Les personnels** du Département, intervenant dans la gestion ou le contrôle dans les opérations du jeu concours, individuellement désignés et habilités par le Département.
- **Les administrations publiques** : dans le cadre de sa mission de service public et conformément à ses obligations légales, le département de Loir-et-Cher peut communiquer à d'autres personnes publiques les données d'utilisation qui sont strictement nécessaires à l'exécution de leur mission de service public, sous une forme sécurisée, au titre du décret n°2019-31 du 18 janvier 2019 relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations.

Le département de Loir-et-Cher peut en outre être amené à partager des informations sans que celles-ci permettent pour autant de vous identifier directement, comme des statistiques agrégées anonymes se rapportant au jeu concours.

Enfin, le département de Loir-et-Cher est en droit d'utiliser ou de partager des données personnelles en tant que de besoin à l'effet de respecter un(e) quelconque loi, règlement ou exigence juridique, d'initier une procédure judiciaire ou de défendre un droit en justice, de protéger les droits, les intérêts et la sécurité de la collectivité, de nos agents, de nos bénéficiaires ou dans le cadre d'une enquête sur un cas de fraude ou de suspicion de fraude ou sur toute autre infraction.

### **Transfert de données personnelles**

Vos données personnelles traitées dans le cadre du jeu concours ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne / Espace Économique Européen.

### **La sécurité de vos données personnelles**

Le département de Loir-et-Cher accorde une importance particulière à la sécurité des données à caractère personnel.

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour que les données soient traitées de façon à garantir leur protection contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle qui pourraient porter atteinte à leur confidentialité ou à leur intégrité.

Lors de l'élaboration et de la conception, ou lors de la sélection et de l'utilisation des différents outils qui permettent le traitement des données personnelles, Le département de Loir-et-Cher s'assure qu'ils permettent d'assurer un niveau de protection optimal des données traitées.

Le département de Loir-et-Cher met ainsi en œuvre des mesures qui respectent les principes de protection dès la conception et de protection par défaut des données traitées. A ce titre, Le département de Loir-et-Cher est en mesure de recourir à des techniques de pseudonymisation ou de chiffrement des données lorsque cela s'avère possible et/ou nécessaire.

Lorsque nous avons recours à un prestataire, Le département de Loir-et-Cher ne lui communique des données à caractère personnel qu'après avoir obtenu de ce dernier un engagement et des garanties sur sa capacité à répondre à ces exigences de sécurité et de confidentialité. Le département de Loir-et-Cher conclut avec ses sous-traitants, dans le respect de ses obligations légales et réglementaires, des contrats définissant précisément les conditions et modalités de traitement des données personnelles par ces derniers.

En cas de violation de données à caractère personnel, Le département de Loir-et-Cher s'engage à le notifier à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dans les conditions prescrites par le Règlement.

Si ladite violation fait porter un risque élevé pour les usagers et que les données n'ont pas été protégées, le département de Loir-et-Cher en avisera les usagers concernés, et leur communiquera les informations et recommandations nécessaires.

## Durée de conservation de vos données personnelles

Le département de Loir-et-Cher conserve vos données personnelles dans des fichiers ou des systèmes actifs pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Le département de Loir-et-Cher conserve les données relatives à votre participation pendant un an après la fin du jeu concours, ou après l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux. Par la suite, et pour répondre aux besoins statistiques et de pilotage, les données relatives aux bénéficiaires peuvent être conservées au-delà du délai d'un an après un processus d'anonymisation.

Sous réserve de votre consentement exprès, le département de Loir-et-Cher peut conserver votre adresse email aux fins d'information sur les activités et actualités du département de Loir-et-Cher, notamment par prospection par voie électronique, jusqu'à un an après votre inscription au jeu concours.

Si vous vous opposez par la suite à ce type de message, le département de Loir-et-Cher peut conserver ces données pendant un an à compter de votre opposition aux fins de pouvoir prendre en compte votre choix.

Dans tous les cas, vos données pourront ensuite être archivées de manière intermédiaire pendant les durées de prescriptions applicables, dans le respect des obligations légales applicables en matière de conservation des archives publiques.

## Vos droits sur vos données personnelles

Vous disposez, au besoin après communication d'une pièce d'identité en cours de validité, de droits concernant vos données personnelles, selon les traitements et leur base légale.

BASE JURIDIQUE	DROITS ASSOCIÉS
<b>Consentement préalable</b> au titre de l'article 6(1)(a) règlement Européen n° 2016/679 et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978	Information, accès, rectification, effacement, portabilité, limitation du traitement, opposition à une décision automatisée.

Enfin, conformément à l'article 85 de la loi "Informatique et libertés", vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès.

Vous pourrez exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à Mme la Déléguée à la Protection des Données du Conseil départemental de Loir-et-Cher :

Par courriel l'adresse suivante : [dpo@departement41.fr](mailto:dpo@departement41.fr)

Par courrier postal au Conseil départemental de Loir-et-Cher, Mme la Déléguée à la protection de données, Hôtel du Département, Place de la République, 41020 Blois Cedex

Au besoin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

### **Modifications de la charte des données personnelles**

La présente charte des données personnelles peut être modifiée par le département de Loir-et-Cher, aussi nous vous recommandons donc de consulter cette page régulièrement.